

DECISION N° **18240483** /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **21 JUN 2024**

Portant ouverture d'un test de sélection au **Cycle de Master en COOPERATION INTERNATIONALE, ACTION HUMANITAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**, en partenariat avec le **Dipartimento di Ingegnera Civile, Edile e Ambientale de l'Università degli Studi di Padova (DIP. ICEA)**, à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2024/2025.

## LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
- VU le Décret 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret 2018/191 du 04 janvier 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- VU le Décret 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- VU le Décret 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret 2017/320 du 27 juin 2017 portant nomination des responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU la Décision N°18240028/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 14 Février 2024 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2024/2025

### DECIDE :

#### Article 1 : Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires de la Licence en Droit, en Sciences Politiques, en Lettres et Sciences Humaines, en Sciences Economiques ou de Gestion,
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence ou en dispense par le Ministre de l'Enseignement Supérieur
- Des Titulaires du diplôme d'ingénieur dans les domaines de l'agroforesterie, de l'environnement et du génie civil.
- Des cadres des administrations publiques, parapubliques ou locales en charge de la coopération et/ou du développement et des questions environnementales.

Qu'un test de sélection pour le recrutement de **cent cinquante (150) étudiants**, (soit : **45** pour la spécialisation Coopération internationale et coopération décentralisée pour le développement, **70** pour la spécialisation Coopération au développement et Action humanitaire et **35** pour la spécialisation Management environnemental et développement durable) au cycle de Master en Coopération Internationale, Action humanitaire et Développement durable, organisé en partenariat avec le Dipartimento di Ingegnera Civile, Edile e Ambientale de l'Università degli Studi di Padova (Dip. ICEA) aura lieu le **Mercredi 09 Octobre 2024** à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), au titre de l'année académique **2024/2025** au Centre unique de Yaoundé.

celcom

**Article 2 :** Le Test de sélection visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes : toutefois, les candidats travailleurs et les candidats étrangers composant hors quota ;

**Article 3 :** La sélection des candidats se fera sur une étude rigoureuse des dossiers comportant deux phases : l'examen du dossier par un comité et l'audition des candidats présélectionnés par ledit comité.

**Article 4 :** Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

**Chaque dossier de candidature devra comprendre les pièces ci-après :**

- 01 formulaire dûment rempli à retirer à la l'IRIC au Bureau du Master CA2D ou dans le site du MINESUP : <http://www.minesup.gov.cm> et de l'IRIC : [www.ircuy2.com](http://www.ircuy2.com);
- 01 copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé avec relevé de notes, signés par les autorités académiques compétentes ;
- 01 certificat médical ;
- 01 curriculum vitae ;
- 01 lettre de motivation ;
- 01 extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- 01 photo 4x4 ;
- 01 reçu de versement des frais d'étude de dossier
- 01 enveloppe A4 timbrée à 1000FCFA comprenant les nom et adresse complets du candidat ;

**Article 5 :** Les droits d'inscription au concours s'élèvent à **25.000** (vingt mille) FCFA payables à la banque SCB, Agence du 20 Mai, face MINESUP au Compte N°10002 00069 90000231502 72 intitulé IRIC-CONCOURS/CA2D à la SCB. Agence du 20 Mai, face MINESUP. Ces droits, non remboursables sont destinés à couvrir les charges générées par l'organisation du concours.

NB. : Le paiement de ces frais est conditionné par la délivrance d'un quitus par le Régisseur des recettes de l'IRIC après vérification du dossier par le Secrétariat CA2D.

**Article 6 :** Les dossiers complets seront déposés au Secrétariat du Master CA2D à l'IRIC, **Vendredi 04 Octobre 2024** au plus tard à **15h30**.

Seuls les candidats présélectionnés seront autorisés à passer le test. Ils devront alors se présenter devant les salles trente minutes avant le début de l'audition, munis de leur carte nationale d'identité.

**Article 7 :** Les enseignements de ce Master se feront en présentiel et en ligne.

**Article 8 :** Le Recteur de l'Université de Yaoundé II, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'IRIC sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera enregistrée puis communiquée en Français et en Anglais partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat, Ministre de L'Enseignement Supérieur,



**Jacques FAME NDONGO**